

Le baron entretenait avec le syndicat d'un côté et M. Turgeon de l'autre, une double correspondance et une correspondance en partie double. Il y avait une correspondance officielle, ouverte, que la chambre d'assemblée pouvait demander et scruter, sans que rien de louche put jaillir de son contenu, au sujet des relations d'affaires entre les deux parties contractantes. Il y avait aussi, à part cela, une correspondance privée, secrète, cachée aux regards des profanes, mais dans laquelle, pour leur mutuel avantage, les parties contractantes jetaient les bases et discutait les détails d'un arrangement secret qui permit au gouvernement de prélever sur la vente des terres de l'Abittibi la mouture destinée à l'alimentation d'un fonds électoral.

À Québec, c'était connu, le gouvernement vendait ses terres au syndicat belge à raison de 70 cts de l'acre, mais les Belges, eux, c'était convenu, payaient ces mêmes terres \$1.00 l'acre.

La différence entre ces deux prix, c'est-à-dire 30 cts de l'acre, devait être versée dans un fonds électoral. Or, 200,000 acres de terre, donnant ainsi en mouture 30cts de l'acre, c'était du coup un pot de vin de \$60,000 que le gouvernement pouvait prélever sur une seule transaction.

L'opération était hardie et pour en assurer le succès il fallait procéder avec toute la diplomatie possible.

Le baron partit donc pour la Belgique.

Il avait une mission.

Cela dessort de la correspondance du Baron.

La demande officielle du baron à M. Turgeon pour une concession de deux cent à cinq cent mille acres de terre, à cheval sur le Grand-Tronc-Pacifique, est contenue dans une lettre qui porte la date du 28 novembre 1905.

Un mois avant cette date et cette demande, le 27 octobre 1905, le baron de l'Épine écrivait à M. DeJardin, le membre le plus influent du syndicat belge, la lettre suivante qui est toute une révélation (Lettre No. 4). (1).

(1) Chaque lettre numérotée fait partie, à l'endroit indiqué par le numéro d'ordre, de la série de lettres publiées par la "Patrie."

Québec, ce 27 oct. 1905.

M. F. DeJardin, Anvers,

Le ministre (M. Turgeon), prévenu de mon arrivée (de l'Exposition de Liège) m'a donné audience ce matin, inutile de vous dire que toute sa sympathie nous est acquise tant en souvenir de l'entrevue que vous avez eue avec lui à Liège que dans son désir d'amener dans sa province des capitaux des industries et de la colonisation belges. Tout d'abord il m'a informé qu'il "avait réservé spécialement à l'intention de notre syndicat l'affaire que voici dans ses grandes lignes : la concession de cinq à six cent mille acres de terrain d'une valeur égale aux meilleures terres de l'ouest, placées à cheval sur le Grand-Tronc-Pacifique."

Le prix serait approximativement de \$1.00 de l'acre ; toutefois ce prix ne pourrait être fixé définitivement qu'au moment de la prise d'option, parce que chaque jour il peut surgir des demandes de concessions qui forcent le ministre à modifier les prétentions de son administration....

Le droit d'option coûterait "cash" un dixième de la valeur d'achat... Le droit d'option comprend (est d'une durée de) six mois, renouvelable si les circonstances l'exigent....

Contre le paiement cash du droit d'option il serait remis un titre par le ministre dont la valeur serait de tout repos (c'est-à-dire qui assurerait la possession indiscutable du terrain).

Si en principe cette affaire vous convient, veuillez m'envoyer au reçu de la présente, le câble suivant : "Baron de l'Épine, Québec—Marchez".....

Pour l'option il n'y a pas un moment à perdre, car connu des Américains, elle serait immédiatement enlevée.

Un groupe canadien prendra deux parts dans le syndicat, soit \$1,000. Je suis "autorisé" à vous dire que le "ministre surveillera et sauvegardera vos intérêts ; il